

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Mardi 05 décembre 2017 à 18 heures 00

Présents : PELLERIN Laurent, BOTERF Isabelle, GERAUD Sandrine, LACOMBE Daniel, RAFFAILLAC Georgette, LEYMARIE Robert, FLOIRAT Bernadette, GARCIA Emmanuel, DELGOULET Cyril, BIGEAT Arnaud et PICHON Yvon

Ouverture de séance à 18 H 35

1- Désignation du secrétaire de séance.
Yvon PICHON.

2- Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 18 juillet 2017 et signature des délibérations.

3- Délibération rapport CLECT

Le rapport d'évaluation des charges transférées à la CCTPNTH au 1^{er} janvier 2017 est remis au conseil municipal et expliqué par Monsieur le Maire. Le conseil municipal approuve le rapport d'évaluation des charges transférées au 1^{er} janvier 2017.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4- Délibération modification des statuts de la CCTPNTH au 1^{er} janvier 2018.

La communauté de communes doit prendre 3 compétences nouvelles au 1^{er} janvier 2018 pour pouvoir continuer à bénéficier de la DGF Bonifiée. Ce sera :

- GEMAPI (gestion en milieu aquatique, prévision inondation.)
- Politique du logement d'intérêt communautaire.
- Assainissement collectif

Le conseil accepte ce transfert de compétences et approuve la modification des statuts. Délibération adoptée à l'unanimité.

5- Délibération convention de partenariat PIGMA.

Mr le Maire donne connaissance au conseil municipal de la convention de partenariat pour la mise à disposition de données numériques avec le groupement d'intérêt public et d'aménagement du territoire et des risques. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6- Délibération pour l'intégration des excédents du Budget Annexe Assainissement

Monsieur le Maire rappelle au conseil la prise de compétence par la CCTPNTH de l'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2018.

Il précise que le budget annexe de la commune devra être clôturé.

Il propose au conseil d'intégrer les excédents de ce budget annexe au budget principal de la commune, en conséquence ils ne seront pas transférés à la CCTPNTH.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide d'intégrer les excédents constatés au budget principal M14 de la commune de Villac.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7- Délibération pour la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP).

Monsieur le Maire donne lecture de l'avis favorable du Comité Technique du CDG 24 sur la mise en place du nouveau régime indemnitaire à compter de 2017.

Après en avoir délibéré le conseil décide de mettre en place ce nouveau régime indemnitaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8- Délibération assurance statutaire du personnel pour 2018 avec la CNP

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire de contracter une assurance protection sociale pour le personnel, le CDG 24 a sollicité plusieurs assureurs et propose d'adhérer à la CNP (caisse nationale de prévoyance) qui offre des garanties confortables et pour un coût très raisonnable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les contrats.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

9- Désignation d'un conseiller municipal référent pour la sécurité routière :

La préfecture demande la nomination d'un conseiller municipal qui sera un référent pour les questions de la sécurité routière, après en avoir délibéré, le conseil nomme Mr GARCIA Emmanuel.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

10- Délibération pour la migration de la ligne FAX en données numériques

Le conseil municipal décide de reporter cette décision à une prochaine réunion.

11- Délibération des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du contrat qu'il a signé avec l'entreprise CESSAC pour la maintenance des cloches de l'église, celui-ci annule et remplace le précédent. Le conseil prend acte.

12- Questions diverses

12-1) Le conseil municipal sollicite le SDE 24 pour une étude sur l'enfouissement des réseaux du bourg nord (direction Badefols d'Ans), délibération adoptée.

12-2) La fête en 2018 aura lieu les 21 et 22 juillet.

Séance levée à 19 H 35